

Politiques des énergies renouvelables et dynamiques d'européanisation en France : une approche centrée sur les acteurs

French renewable energy policy and Europeanization dynamics: an actor-centered approach

Pierre Bocquillon

University of Cambridge, Centre for Environment, Energy and Natural Resource Governance (C-EENRG)

pmvb2@cam.ac.uk

Aurélien Evrard

Université Sorbonne Nouvelle / Centre d'Etudes Européennes, Sciences Po

aurelien.evrard@univ-paris3.fr

Résumé : La France a échoué de façon répétée à atteindre ses objectifs Européens en matière de consommation d'électricité d'origine renouvelable. Quant au rapide développement des agrocarburants, il tient d'abord au poids et à l'influence du secteur agricole domestique. Cela ne signifie pas pour autant que la construction européenne a été sans influence sur les politiques françaises de soutien aux énergies renouvelables, mais pas nécessairement sur un mode hiérarchique. Afin de rendre compte des interactions entre politiques françaises et européennes, cet article s'inscrit dans une approche de sociologie politique attentive à la diversité des pratiques et « usages de l'Europe », et explorant les dynamiques verticales et horizontales de l'européanisation.

Abstract: France has repeatedly failed to reach its European objectives in terms of renewable electricity consumption. As for the rapid growth of biofuels, it results mainly from the weight and influence of the domestic agriculture sector. Yet, this does not mean that the European integration process has had no influence on French renewable energy policies, although not necessarily in a top-down fashion. In order to account for the interactions between French and European policies, this paper develops an approach centered on the practices and usages of Europe, and explores vertical and horizontal dynamics of Europeanization.

1. Introduction

La politique française en matière d'énergies renouvelables (ENR) se caractérise par une grande ambivalence, alternant entre discours volontaristes assorti d'objectifs généraux ambitieux et adoption de dispositifs réglementaires timides ou contraignants lors de leur mise en œuvre. Rarement intégré dans les comparaisons européennes, le cas français est pourtant riche d'enseignements pour comprendre les relations complexes entre politiques nationales et processus européens.

Cet article vise à mieux comprendre les dynamiques d'eupéanisation dans le domaine des ENR, tout en contribuant au débat théorique sur ce concept. Il s'inscrit dans la lignée des approches interactives de l'eupéanisation, qui considèrent les logiques ascendantes (*uploading*) et descendantes (*downloading*) comme les deux faces d'un même processus (Green Cowles, Caporaso et Risse, 2001 ; Featherstone et Radaelli, 2003 ; Graziano et Vink, 2007 ; Palier et Surel, 2007). L'eupéanisation peut en effet être qualifiée de « processus à deux sens » (*two-way process*) (Börzel, 2002), en ce qu'elle repose sur deux dynamiques simultanées : des pressions adaptatives exercées par l'Union européenne sur le niveau national (Knill et Lehmkuhl, 2002)¹ ; et des effets ascendants, par lesquels les gouvernements et acteurs nationaux/locaux tentent d'infléchir les dynamiques européennes, de façon anticipée ou rétroactive.²

L'eupéanisation recouvre aussi une troisième dimension, plus rarement analysée comme telle et parfois qualifiée d' « eupéanisation horizontale » (Guiraudon, 2010). Celle-ci a souvent été conceptualisée à travers le prisme des processus de

¹ Knill et Lehmkuhl (2002) distinguent trois logiques d'eupéanisation hiérarchique : la prescription de modèles institutionnels ; la modification des « structures d'opportunités » dans lesquels s'insèrent les acteurs nationaux (les structures institutionnelles et politiques qui orientent, contraignent ou renforcent leur action) ; et l'inflexion des cadres cognitifs et normatifs des politiques publiques.

² Dans une logique ascendante, les acteurs nationaux visent à promouvoir leurs intérêts, modèles institutionnels et représentations au niveau européen, et/ou à faciliter la mise en œuvre ultérieure des

diffusion (Tews et al., 2003) ou des transferts de politiques publiques (Saurugger et Surel, 2006 ; Bulmer et al., 2007). Elle correspond aux ajustements mutuels entre Etats membres (ou autres échelons infranationaux), en l'absence de pressions hiérarchiques ou de cadre institutionnalisé et contraignant. Elle peut relever aussi bien de processus d'apprentissage, d'imitation ou d'émulation politique et économique (Busch et Jörgens, 2012, 234-5). La dimension horizontale renvoie aussi au processus « d'eupéanisation sans l'UE » (Irondele, 2003), l'absence de « modèle » européen précisément formalisé et/ou juridiquement contraignant, n'empêchant nullement la circulation des modèles et pratiques entre les Etats membres.

En accordant une place importante à ses dimensions structurelles – économiques, juridiques et institutionnelles, ainsi qu'en termes de représentations – la littérature sur l'eupéanisation perd parfois de vue le rôle central des acteurs. Sans qu'ils ne disparaissent complètement, ils ne sont souvent intégrés à l'analyse que de façon marginale, comme variable intermédiaire, parfois à travers la catégorie englobante « d'acteurs nationaux ». L'analyse en termes « d'usages » de l'Europe (Jacquot et Woll, 2004 ; Woll et Jacquot, 2010 ; Graziano *et al.*, 2013) opère un changement fécond, en déplaçant le regard vers les logiques d'appropriation et/ou de résistance aux dynamiques européennes. Dans cette perspective, les processus et instruments européens ne sont pas seulement des contraintes, mais aussi des ressources que des acteurs divers (administratifs, économiques, associatifs, etc.) peuvent mettre à profit. Loin des causalités simples, elle permet de mettre au jour l'effet pluriel et souvent ambigu des politiques européennes dans le cadre national. Les études en termes d'usages de l'Europe en distinguent trois types (Woll et Jacquot, 2010). Les usages

politiques européennes en réduisant l'écart entre modèle national et européen (c'est-à-dire le '*misfit*' voir Börzel, 2002).

stratégiques correspondent au fait de mobiliser les ressources légales, institutionnelles ou matérielles offertes par l'intégration européenne pour atteindre certains objectifs prédéfinis. Les usages de légitimation renvoient à l'utilisation d'arguments et de discours produits, au moins partiellement, à l'échelle européenne pour justifier certaines positions ou mesures nationales. Enfin, les usages cognitifs recouvrent l'interprétation des problèmes ou des solutions par le biais de cadres intellectuels et de concepts définis ou promus à l'échelle européenne.

L'approche de l'eupéanisation centrée sur les acteurs et les usages de l'Europe nous conduit à effectuer un pas de côté par rapport à la démarche typologique, fréquente dans les comparaisons européennes des politiques environnementales (Börzel, 2003 ; Jordan et Liefferink, 2004 ; Knill et *al.*, 2012). Parfois rigides et structurées autour de l'axe *leader/laggard*, ces classifications reposent sur des intérêts et comportements « nationaux » dont l'homogénéité est contestable. Les processus d'eupéanisation et usages de l'Europe au sein d'un Etat sont multiples, dépendant de la nature des intérêts et représentations des acteurs concernés. L'approche par les « usages » invite aussi à déplacer le regard par rapport aux analyses plus institutionnelles et statiques en termes de compatibilité ou incompatibilité (*fit/misfit*) entre politiques européennes et nationales.

Si un relatif consensus existe désormais sur la complémentarité des dynamiques horizontales et verticales (*top-down* et *bottom-up*) de l'eupéanisation, celle-ci est plus souvent affirmée que démontrée empiriquement. Dans cet article, nous nous efforçons de montrer que la notion d'usage permet de combiner ces dimensions. Par exemple, les négociations européennes (eupéanisation verticale) favorisent les échanges entre acteurs divers et le transfert de pratiques, modèles et concepts de politiques publiques

par-delà les frontières nationales (européanisation horizontale).

Le tableau ci-dessous synthétise le cadre théorique adopté qui croise les trois dimensions de l'européanisation – descendante, ascendante et horizontale – avec les trois principaux types d'usages de l'Europe – stratégique, cognitif et de légitimation.

Tableau 1 – Usages et modes d'européanisation : une typologie illustrative

	Usage stratégique	Usage cognitif	Usage de légitimation
Européanisation hiérarchique <i>(top-down)</i>	Mobilisation de ressources légales, financières et institutionnelles de l'UE	Cadrage européen des croyances et attentes	Justification des politiques nationales par l'Europe
Européanisation ascendante <i>(bottom-up)</i>	Exportation de modèles institutionnels nationaux au niveau européen	Promotion d'idées et de discours au niveau européen	Justification des politiques européennes par les modèles nationaux
Européanisation horizontale	Echange de « bonnes pratiques », logiques transnationales d'émulation politique et économique	Logiques transnationales d'apprentissage et d'imitation	Justification des politiques nationales en référence aux pays voisins

Source : auteurs, inspiré de Jacquot et Woll (2010)

Ce positionnement théorique centré sur les acteurs est d'autant plus pertinent pour notre étude de cas que les énergies renouvelables ne constituent pas une catégorie d'action publique unifiée, recouvrant au contraire des filières industrielles diversifiées et des configurations sectorielles spécifiques. Notre étude repose sur la comparaison de deux secteurs contrastés : l'électricité et les transports. Dans le premier, la France a

généralement adopté une attitude réactive, se contentant de suivre les initiatives européennes, voire de les freiner. A l'inverse, dans les transports son soutien est beaucoup plus appuyé, les autorités françaises assurant même un vrai leadership à l'échelle de l'UE sur le développement des agrocarburants.

La comparaison de ces deux enjeux, combinée à une approche de l'europeanisation par les usages nous permet d'expliquer l'attitude ambiguë de la France à l'égard de la politique européenne des ENR. Premièrement, le poids des logiques sectorielles s'exerce pleinement sur les dynamiques d'europeanisation et les types d'usages que les acteurs nationaux font des processus européens. Dans le cas de l'électricité, les intérêts et représentations des acteurs dominants entraînent une attitude réactive, quand ils favorisent une attitude proactive sur les agrocarburants. Pour autant, les processus européens – verticaux et horizontaux – contribuent à façonner le positionnement des acteurs nationaux, y compris les plus réticents. Deuxièmement, la manière dont se construisent les processus européens renforce l'ambiguïté des dynamiques d'europeanisation : fruit de compromis et d'arbitrages entre des injonctions contradictoires, la politique européenne en matière d'ENR est elle-même ambiguë. Cela ouvre des opportunités pour les acteurs nationaux de s'en saisir et d'en proposer des interprétations concurrentes.

Les données empiriques sur lesquelles se fonde notre étude proviennent de deux recherches complémentaires, tant du point de vue de leurs bornes chronologiques que de leurs démarches.³ Elles reposent toutes deux sur des méthodes qualitatives et

³ La première est une étude comparative des politiques nationales de soutien aux énergies renouvelables dans le contexte européen. La seconde, centrée sur les politiques énergétiques et climatiques européennes, fait une large part au rôle joué par la France au niveau européen.

comparatives. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés en France et à Bruxelles,⁴ et les informations croisées avec un travail d'analyse documentaire sur la période 2005-2015. Nous développons successivement les deux cas d'étude avant de tirer des enseignements empiriques et théoriques sur les dynamiques d'eupéanisation des politiques publiques.

2. Une eupéanisation à l'ombre de l'atome ? Le cas de l'électricité

Malgré des conditions géographiques favorables, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en France reste relativement faible (18% contre 77% pour l'énergie nucléaire en 2014). Surtout, elle n'a augmenté que très modestement depuis les années 1980, ce qui contraste avec d'autres Etats européens, comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Danemark.

Ce décalage entre des ressources abondantes et un développement timide tient en partie à la structure économique et politique du modèle énergétique français. Jusqu'à sa libéralisation progressive dans les années 2000, le secteur électrique était organisé de façon monopolistique autour de l'opérateur public EDF. Ce dernier occupait une fonction décisive au sein d'un réseau relativement clos, incluant l'administration centrale – notamment la puissante Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) – et dominée par des élites technocratiques – en particulier les ingénieurs du Corps des Mines (Simmonot, 1979). La centralisation de la production et la fermeture du processus décisionnel s'intégraient dans la tradition « colbertiste » de politiques industrielles impulsées par l'Etat sur la base de grands programmes (Finon,

⁴ Au total, plus de 50 entretiens semi-directifs ont été réalisés en France et à Bruxelles – en face à face, et

1996).

A la suite du premier choc pétrolier de 1973, s'est rapidement imposé un modèle fondé sur une production d'électricité centralisée reposant essentiellement sur l'énergie nucléaire. Celui-ci s'inscrivait dans l'héritage du Gaullisme, marqué par la promotion de l'indépendance nationale et le développement des technologies nucléaires à des fins militaires (Hecht, 2009). La grande hydraulique, développée avant le nucléaire et reposant également sur un mode de production centralisée, était (et reste encore) la seule source significative d'électricité renouvelable. Assimilées aux mouvements antinucléaires, l'éolien ou le solaire se heurtaient au contraire à une forte résistance des acteurs dominants (Evrard, 2013). L'intervention progressive de l'Union européenne dans le secteur a contribué à altérer le statut quo national, sans toutefois le renverser.

Les premières étapes : une européanisation horizontale par défaut

Dans les années 1990, les premières initiatives européennes en matière d'ENR – de modestes programmes de soutien à la recherche (Joule, ALTENER) – permirent de compenser partiellement le faible soutien politique et économique de l'Etat français et d'assurer le maintien d'une expertise scientifique et technique. Elles stimulèrent également les échanges de savoirs et pratiques, techniques comme organisationnelles, entre chercheurs et ingénieurs. Ainsi, le modèle des solides associations sectorielles danoises motiva les acteurs de l'éolien français à fonder une structure similaire : *France Energie Eolienne* (FEE).⁵ Cet exemple illustre bien les dynamiques d'européanisation horizontale, l'UE n'influençant pas directement le niveau national, mais favorisant via ses programmes des mécanismes de transferts d'un réseau d'acteurs nationaux vers un

occasionnellement par téléphone – auprès de divers acteurs européens, politico-administratifs, économiques et associatifs.

autre.

C'est aussi à cette période que se développa un discours sur le « retard français » en matière d'ENR, alimenté par les acteurs du secteur, mais également repérable dans les positions officielles du gouvernement. Le rapport Brosse souligne par exemple « les efforts considérables réalisés par les grands pays industrialisés, au cours des deux ou trois dernières années [à propos des ENR]. La France est en retard par rapport à eux. [...]. La CEE elle-même, entend mener une politique active en la matière. On ne voit pas bien comment la France pourrait faire cavalier seul en Europe et pourquoi elle le ferait ». ⁶ Combiné à des logiques nationales (Evrard, 2013), ce nouveau contexte européen, a facilité la mise en place du premier (et timide) programme national de développement de l'éolien, « Eole 2005 », qui prévoyait d'installer entre 250 et 500 MW de capacités éoliennes entre 1996 et 2005. ⁷

Le tournant des années 2000 : entre européanisation verticale et horizontale

La pression verticale exercée par l'UE s'est accentuée dans les années 2000, dans un contexte de libéralisation des marchés européens (Eising et Jabko, 2001). Quatre ans après son adoption, la première directive de libéralisation des marchés de l'électricité (1996) était en effet transposée en droit français, non sans retard, par l'intermédiaire de la Loi de 2000 relative à la modernisation du service public de l'électricité. Celle-ci préparait le secteur à une ouverture des marchés, mais introduisait également (art. 10) un instrument économique de soutien aux filières renouvelables, le système des tarifs d'achat, qui imposait à EDF le rachat de l'électricité d'origine

⁵ Entretien avec un membre fondateur de FEE, 5/12/2007.

⁶ Brosse Claudius, *Rapport sur les énergies renouvelables, DGEMP / Observatoire de l'énergie*, 1992, p. 44.

renouvelable à des prix régulés (par filière et taille des installations), supérieurs au prix de marché. La transposition de la directive européenne de 1996 a donc ouvert une fenêtre d'opportunité pour promouvoir ce nouvel instrument dans un contexte politique national favorable, *Les Verts* participant à la coalition de « Gauche plurielle » (1997-2002).

L'introduction de ce dispositif dans un texte ne traitant pas particulièrement des ENR résultait d'un travail d'influence exercé par une coalition de cause, progressivement constituée dans les années 1990 autour de plusieurs types d'acteurs : experts, Syndicat des Energies Renouvelables (SER), FEE, associations environnementales, élus et militants du parti *Les Verts*. L'un des parlementaires écologistes et Vice-président de l'Assemblée nationale, Yves Cochet, avait été mandaté en avril 2000 par le Premier Ministre Lionel Jospin pour rédiger un rapport sur la situation des ENR en France et en Europe.⁸ Dans ce rapport, il préconisait d'adopter un instrument similaire à celui qui avait permis à l'Allemagne ou au Danemark de développer rapidement leurs filières renouvelables, emportant la conviction du gouvernement et des parlementaires.⁹ S'inspirant d'autres Etats membres, à des fins tout autant cognitives que de légitimation (européanisation horizontale), et se saisissant stratégiquement des opportunités offertes par la transposition d'une directive européenne plus générale (européanisation hiérarchique), cette coalition d'acteurs est ainsi parvenue à modifier le cadre réglementaire national.

En parallèle, un processus d'européanisation verticale sectorielle a vu le jour

⁷ Le mégawatt (MW) est l'unité de puissance la plus communément utilisée pour décrire la capacité de production d'une installation électrique.

⁸ En juillet 2001, il succèdera à Dominique Voynet au ministère de l'Environnement.

⁹ Cochet Yves (2000), *Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en France. Rapport au Premier Ministre*, La Documentation Française, Paris, Coll. des rapports officiels, 2000.

dans le cadre de la préparation et des négociations sur la directive européenne sur la promotion de l'électricité issue des ENR. Son adoption étant prévue au second semestre 2000, sous présidence française, elle offrait un levier d'influence supplémentaire aux défenseurs des renouvelables. Durant les négociations (phase d'eupéanisation ascendante), le gouvernement français adopta une attitude défensive, s'engageant de façon stratégique dans des coalitions à géométrie variable pour défendre les intérêts nationaux et limiter les coûts de mise en œuvre. Avec certains Etats membres ayant développé cette ressource, comme l'Autriche ou la Suède, il poussa avec succès pour l'intégration de la grande hydroélectricité dans la définition des ENR.¹⁰ Il accepta en retour l'objectif relativement ambitieux mais non contraignant de porter à 21% la part de l'électricité d'origine renouvelable en 2010, contre 15% en 1997. Au sein de l'administration, notamment à la DGEMP, cet objectif était jugé insensé et impossible à tenir,¹¹ mais il ne fut pas remis en cause, tant en raison du contexte national (présence des Verts au gouvernement) qu'eupéen (présidence française). Enfin, bien que peu mobilisée sur la question de l'harmonisation des instruments économiques de soutien aux ENR, la France finit par rejoindre les Etats membres qui, derrière l'Allemagne, s'y opposaient pour protéger le système des tarifs d'achat contre un instrument concurrent (les certificats verts échangeables) ayant la préférence de la Commission (Rowlands, 2005, 972). L'influence du gouvernement français au niveau eupéen se révéla finalement limitée, en comparaison avec ses voisins plus avancés et impliqués.

La mise en œuvre de cette directive (eupéanisation hiérarchique) donna lieu à des usages multiples par les acteurs nationaux. L'objectif des 21% fut par exemple

¹⁰ La distinction entre petite et grande hydroélectricité s'effectue selon la puissance de l'installation. Le caractère « renouvelable » des grands barrages était contesté sur des bases environnementales, mais aussi parce qu'ils ne requéraient pas un soutien public spécifique.

¹¹ Entretien avec un représentant du ministère de l'Economie et des Finances, DGEMP, 04/03/2008.

régulièrement invoqué par les acteurs des différentes filières renouvelables, en faisant un usage stratégique et de légitimation pour réclamer de nouvelles mesures. Comme l'un d'eux l'explique « les textes européens servent surtout à montrer qu'on n'arrivera pas à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ». ¹² Lionel Jospin s'y référa également en annonçant en décembre 2000 des mesures destinées à soutenir l'éolien et la biomasse. ¹³ Par ailleurs, les nombreux articles de presse, publiés à cette période et mentionnant le « retard français », témoignent du succès d'une stratégie visant à légitimer de nouvelles politiques en référence aux voisins européens (européanisation horizontale). Dans ce contexte, la loi sur l'énergie de 2005 introduisit un système de planification spatiale inspiré des modèles danois et allemand, tandis que la décision de doubler le tarif d'achat pour l'énergie solaire en 2006 était justifiée tant par le soutien à une industrie émergente que par les engagements européens (Debourdeau, 2011). Si elles n'ont pas suffi à elles seules à réorganiser le secteur et permettre le décollage des ENR (Szarka, 2007b, 326), les dynamiques européennes ont néanmoins joué un rôle important.

Du Grenelle à la COP21 : européanisation ascendante ambiguë, européanisation hiérarchique contrastée

Lorsque les ENR furent réinscrites à l'agenda européen en 2007, le gouvernement français adopta une attitude prudente. A trois ans de l'échéance, la France était encore très éloignée de l'objectif des 21% et s'opposa alors logiquement à l'adoption d'un objectif encore plus ambitieux et contraignant pour 2020. Cette position reflétait les préférences des acteurs dominants dans le secteur, tels qu'EDF ou AREVA,

¹² Entretien, Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER), 07/11/2005.

¹³ Bauer A. (2000) « Energies renouvelables: Lionel Jospin promet des efforts accrus », *Les Echos*, 30

hostiles à des décisions pouvant affecter l'industrie nucléaire française.¹⁴ Pourtant, au Conseil européen de mars 2007, le Président de la République J. Chirac accepta des objectifs contraignants – les « trois fois 20 » - sous l'impulsion de la Chancelière A. Merkel qui présidait alors les discussions, et dans un contexte de forte attention portée aux questions climatiques.

Le début du mandat de N. Sarkozy, élu en mai 2007 après une campagne électorale fortement marquée par l'enjeu environnemental, se traduisit par une attitude proactive de la France sur la scène européenne. Celle-ci assurant la présidence du Conseil de l'UE dans la seconde moitié de 2008, l'adoption du « paquet énergie/climat » devint une priorité représentant les engagements environnementaux du gouvernement français, d'autant plus que les politiques climatiques étaient désormais perçues comme favorables au nucléaire présenté comme une technologie bas carbone (Szarka, 2009). Le gouvernement accepta alors l'ambitieux objectif national de 23% d'ENR dans la consommation d'énergie finale en 2020. Dans une logique ascendante, il fit donc un usage stratégique des processus européens, lesquels contribuèrent en retour à infléchir ses préférences.

La position française demeurait toutefois ambiguë, par exemple sur la question des instruments. Plutôt favorable au maintien des tarifs d'achat, le gouvernement ne se mobilisa pas fortement contre la proposition d'un mécanisme européen de certificats verts échangeables, en remplacement des dispositifs nationaux. L'explication tient en partie aux enjeux institutionnels de la Présidence, qui tend à imposer une attitude de compromis (Wurzel, 1996), mais aussi au coût limité pour la France d'un changement d'instrument, celle-ci n'ayant pas investi massivement dans le développement industriel

mai.

des renouvelables comme certains de ses voisins.¹⁵ Finalement le gouvernement soutint la solution de compromis consistant à maintenir des instruments de soutien nationaux, combinés à des mécanismes de flexibilité européens.¹⁶

La mise en œuvre de la directive de 2009, présentée comme une réussite de la Présidence française, apparaît plus problématique dans la phase d'européanisation descendante. Les débats du Grenelle de l'environnement (2008-2010) révélèrent un usage discursif de « l'Europe » par les partisans des ENR à des fins de légitimation, et consistant à solliciter de nouvelles mesures concrètes pour atteindre les objectifs européens (européanisation verticale), s'inspirant pour cela des autres Etats membres qu'il faudrait « rattraper » (européanisation horizontale). Si la Loi Grenelle I, adoptée en 2009, confirma le consensus autour de l'objectif de 23% d'énergies renouvelables, la loi Grenelle II votée l'année suivante fut beaucoup plus conflictuelle introduisant des contraintes réglementaires en contradiction avec ces objectifs ambitieux (Evrard, 2012).

Plus spécifiquement, le secteur de l'éolien a été marqué par une forme d'usage stratégique (logique ascendante), consistant à mobiliser le droit européen pour freiner les politiques nationales.¹⁷ L'association anti-éolienne « Vent de colère » déposa en 2008 un recours juridique devant le Conseil d'Etat dénonçant l'absence de notification par la France du tarif d'achat à la Commission européenne, comme le prévoit la réglementation communautaire sur les aides d'Etat. Finalement résolue en mars 2014

¹⁴ Entretien, ancien attaché, Représentation permanente de la France à Bruxelles, Entretien téléphonique, 26/02/2014.

¹⁵ Entretien téléphonique, ancien membre de cabinet, ministère de l'Ecologie, 24/01/2014.

¹⁶ Ces mécanismes de flexibilité consistent en une option d'échanges statistiques entre Etats pour atteindre les objectifs nationaux, ainsi qu'en la possibilité de mettre en place des projets et mécanismes de soutien communs.

¹⁷ L'usage du droit par les acteurs associatifs, qui n'est pas une spécificité des mobilisations contre l'éolien, a été largement analysé par ailleurs (Israel, 2009 ; Agrikolianski, 2010)

avec la validation par l'exécutif européen du dispositif français,¹⁸ la séquence fut toutefois source d'incertitude et contribua à freiner le développement de la filière.¹⁹ Cet épisode met en évidence les effets ambigus voire contradictoires des dynamiques européennes, qui peuvent stimuler ou ralentir le développement des ENR, non seulement de part leur nature mais aussi selon les usages qu'en font les acteurs nationaux.

La mise en œuvre de la directive (phase descendante) donna une nouvelle occasion aux acteurs favorables aux ENR de souligner le retard français. Deux études menées par l'Agence Européenne de l'Environnement et la Commission européenne font état d'un retard de la France par rapport à ses objectifs intermédiaires et la persistance de procédures administratives contraignant le développement des ENR.²⁰ La question de la capacité de la France à atteindre ses objectifs européens revient régulièrement, non seulement dans le débat public, mais aussi au sein d'une administration qui anticipe déjà un échec.²¹

Il n'est donc guère surprenant que, lors des négociations de 2014 sur de nouveaux objectifs pour 2030 (phase ascendante), le gouvernement français ait adopté une attitude plus prudente qu'en 2007-2008. S'il a stratégiquement soutenu l'objectif contraignant de réduction de 40% des gaz à effet de serre d'ici 2030, qui constituait un symbole fort en vue de l'organisation par la France de la COP21 à la fin de l'année 2015, sa position sur les ENR était toutefois plus réservée, consistant à soutenir

¹⁸ Collet P. (2014), « Eolien: l'exécutif européen valide (pour l'instant) le tarif d'achat français », *Actu-Environnement.com*, 27 mars.

¹⁹ Bezat J.-M. (2013), « Le développement de l'éolien terrestre est de nouveau menacé par l'Europe », *Le Monde*, 20 décembre.

²⁰ Agence européenne de l'environnement (2013), *Trends and projections in Europe 2013: tracking progress towards Europe's climate and energy targets until 2020*, n° 10, Copenhague, 9 Octobre, p. 11 ; Ecofys (2012), *Renewable energy progress and biofuels sustainability*, Rapport pour la Commission européenne, p. 112.

²¹ Entretien, ancien membre de cabinet, ministère de l'Ecologie, Entretien téléphonique, 24/01/2014.

l'objectif de 27% proposé par la Commission tout en rejoignant plus discrètement un groupe d'Etats opposés à l'adoption d'objectifs nationaux contraignants.²² Pourtant, au niveau national, le pays a affiché des objectifs encore plus ambitieux – 32% d'ENR d'ici 2030 – dans le cadre de la Loi sur la transition énergétique adoptée à l'été 2015.

Le contenu de cette loi révèle l'influence déterminante du contexte européen. Elle introduit progressivement à partir de 2016 un nouveau mécanisme de soutien, les primes de rachat (ou 'complément de rémunération', en supplément du prix de marché), qui vise à remplacer à terme les tarifs d'achat. Cet instrument, calqué sur les nouveaux modèles britanniques et allemands, a été promu par la Commission dans ses nouvelles lignes directrices sur l'environnement et l'énergie d'avril 2014, car jugé davantage compatible avec les règles européennes de la concurrence.²³ Le choix des instruments apparaît donc ici clairement influencé par des logiques hiérarchiques classiques de l'eupéanisation, auxquelles se mêlent des logiques horizontales de transfert et d'imitation.

3. Mesure climatique ou agricole ? L'eupéanisation de la politique française des agrocarburants

A l'inverse du cas de l'électricité, la France entend clairement assurer un leadership sur les agrocarburants. Elle est devenue le deuxième producteur et consommateur en Europe derrière l'Allemagne.²⁴ En 2014, le pays consommait 414

²² Lindgaard J., « A Bruxelles, la France agit contre les énergies renouvelables », *Mediapart*, 23 janvier 2014.

²³ Euroserv'ER (2015), *Le Baromètre 2015 des Energies Renouvelables Electriques en France*, 6^e édition, Paris, p. 6-12.

²⁴ Euroserv'ER (2015), *L'Etat des énergies renouvelables en Europe*, 15^e édition, p. 32-35.

ktep d'éthanol (14% de sa consommation totale)²⁵, mais surtout 2541 ktep d'agro-diesel (86%) – produit essentiellement à partir de colza (95%) – un bilan qui reflète la place privilégiée occupée par le diesel dans les transports en France.

Le soutien apporté par la France à la politique européenne des agrocarburants tient en grande partie au poids économique et politique du secteur agricole. La puissante Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), ainsi que des associations plus spécialisées telles que la Confédération générale des producteurs de betterave (CGB) bénéficient de relations étroites avec les services de l'Etat, en particulier le ministère de l'Agriculture, qui se sont révélées décisives dans la définition de la position française sur la politique agricole commune européenne (PAC). Ces acteurs ont saisi l'enjeu des agrocarburants comme une opportunité de maintenir un système de subventions directes à l'agriculture intensive et atténuer ainsi l'impact des réformes de la PAC (Szarka, 2006, 634).

Les premières étapes : promotion ascendante d'un nouveau marché pour l'agriculture

A partir des années 1990, les orientations protectionnistes et productivistes de la PAC ont peu à peu été remises en cause au profit du soutien à des pratiques agricoles plus soutenables. La réforme de 1992, qui visait à réduire la surproduction agricole, obligeait à la mise en jachère de 10% des surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux. Pour compenser cette perte de revenus pour les agriculteurs, l'Etat français a soutenu la production à des fins énergétiques sur les terres devant être mises

²⁵ Le ktep (kilotonne d'équivalent pétrole) est une unité de mesure énergétique utilisée pour faciliter les comparaisons qui représente la quantité d'énergie libérée par la combustion de mille tonnes de pétrole.

en jachère par une exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).²⁶ Depuis cette date, les agrocarburants ont ainsi bénéficié d'une réduction, d'abord totale puis partielle de la TIPP, censée compenser le surcoût des agrocarburants par rapport aux carburants traditionnels, ce qui lui a permis de s'imposer comme pionnière européenne en la matière.²⁷ Le gouvernement français s'est donc adapté de façon stratégique aux transformations de la PAC, faisant usage d'une nouvelle filière agricole promue au niveau européen pour soutenir son secteur national. Il incita par ailleurs activement l'UE à renforcer son soutien aux agrocarburants.

Dès 1992, il fut l'un des principaux appuis à une proposition de directive visant à introduire des taux d'accise minimums et maximums pour les carburants d'origine agricole, pour garantir la compatibilité de la promotion d'agrocarburants avec les règles du marché intérieur. La politique française d'exonération fiscale faisait alors l'objet d'un examen par la Commission et la Cour de Justice Européenne, en raison de sa nature discriminatoire à l'égard des producteurs étrangers. Le gouvernement français était donc favorable à la mise en place d'un cadre européen contribuant à consolider juridiquement sa propre politique et favorisant l'émergence d'un marché européen pour la production nationale. Cette proposition se heurta cependant à la résistance d'un grand nombre d'autres Etats membres et fut finalement retirée par la Commission en 1998.

Les années 2000 : synchronisation des politiques françaises et européennes

Malgré cet échec, le gouvernement français continua à soutenir activement les initiatives européennes dans le domaine. A partir de 2001, une nouvelle fenêtre

²⁶ Cour des Comptes (2012), *La politique d'aide aux biocarburants. Evaluation d'une politique publique*, Rapport public thématique, p. 47-49.

d'opportunité politique s'ouvrit avec la préparation d'une directive sur les agrocarburants dans le cadre de la stratégie climatique de l'UE (phase ascendante). Le texte prévoyait initialement de fixer des objectifs contraignants pour la part des agrocarburants dans le secteur des transports. La France, dont la production nationale était déjà significative, soutint cette proposition aux côtés d'autres pays producteurs tels que l'Allemagne, l'Italie et la Suède (Di Lucia et Nilsson, 2007, 540). Cependant, les apports des agrocarburants furent remis en cause par d'autres Etats membres, tant du point de vue environnemental que de la sécurité des approvisionnements énergétique, la directive finalement adoptée en 2003 ne fixant que des objectifs indicatifs de 2% en 2005 et 5,75% en 2010.

L'année suivante, le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin dévoila un programme ambitieux pour stimuler la production et l'utilisation des agrocarburants – le Plan biocarburant. Il visait à l'indépendance énergétique de la France, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au soutien à l'agriculture, mais ce dernier aspect en constituait en réalité l'objectif principal.²⁸ A l'Assemblée nationale, le Plan fut porté par des parlementaires proches des secteurs agricoles et pour certains, tel Amédée de Courson, originaires de régions productrices de betteraves. Il fut critiqué par les associations environnementales en raison des impacts négatifs de l'agriculture intensive sur l'environnement, ainsi que par les industries pétrolières – dont les raffineries étaient déjà en surcapacité – et les industries automobiles – pour les surcoûts occasionnés (Szarka, 2006, 634). Comme pour l'électricité, les objectifs européens, bien qu'indicatifs, furent utilisés par le gouvernement comme justifications de la politique

²⁷ Ces exonérations partielles varient en fonction du type d'agro-carburant. Pour limiter les pertes de revenus pour l'Etat, la quantité de carburants éligibles est soumise depuis 1997 à des quotas et un système d'autorisations.

française (logique descendante).

De façon notable, le Plan biocarburant finalement adopté en 2004 fixait des objectifs encore plus ambitieux que ceux de la directive européenne, puisqu'il prévoyait d'atteindre 5,75% dès 2008, puis 10% en 2015. Ces objectifs étaient assortis de mesures fiscales incitatives.²⁹ En retard sur l'objectif intermédiaire de 2005, la production française décolla alors rapidement et la cible de 5,75% fut atteinte dès 2008, conformément aux objectifs nationaux et en avance par rapport à la directive européenne.

La directive renouvelables et sa mise en œuvre : entre export des préférences nationales et import des controverses européennes

En 2007, la stratégie énergétique et climatique élaborée par la Commission remplaça les agrocarburants à l'agenda européen, proposant de porter à 10% la part des ENR dans les transports d'ici 2020. Au delà des objectifs énergétiques et climatiques, les réformes de la PAC contribuèrent largement à cette relance des agrocarburants. La réforme de l'Organisation Commune du Marché du sucre, initiée en 2006, occasionnait une baisse drastique des prix garantis dans le secteur, ainsi qu'une ouverture des marchés européens. Les groupes d'intérêt agricoles français – en particulier les producteurs de betterave – à la recherche de marchés alternatifs pour leur production, soutinrent les objectifs européens de promotion des agrocarburants. Ceux-ci étaient conçus par la DG Agriculture comme une mesure compensatoire pour le secteur sucrier (Sharman et Holmes 2010 : 314). Alors que l'attention publique portée aux questions

²⁸ Entretien, ancien chef d'unité Raffinerie et biocarburants et chef d'unité Industrie pétrolière et nouveaux produits, ministère de l'Ecologie, Paris, 11/04/14.

climatiques se renforçait, la cible de 10% fut même rendue contraignante à la suite du Sommet européen de mars 2007, avec le soutien du Président J. Chirac.

Les négociations autour de la Directive sur les ENR donnèrent lieu à une intense controverse quant à la soutenabilité des agrocarburants. A l'été 2008, la flambée des prix des matières premières agricoles fut à l'origine d'une crise alimentaire mondiale et de manifestations dans plusieurs pays du Sud, qui contribuèrent à sensibiliser l'opinion publique sur les risques de concurrence entre agrocarburants et cultures vivrières. Un nombre croissant d'ONG (notamment Greenpeace, Oxfam, Réseau Action Climat, Transport & Environnement et WWF) s'emparèrent d'études universitaires³⁰ consacrées aux risques environnementaux et sociaux de la filière, à travers les changements directs et indirects d'affectation des sols (Pilgrim et Harvey 2010).³¹ A l'échelle nationale, un groupe de travail impliquant le ministère de l'Ecologie, l'ADEME et l'Institut Français du Pétrole, fut mis en place en 2008 afin d'évaluer l'impact économique et environnemental des agrocarburants dits de « première génération », c'est-à-dire fondées sur des cultures vivrières.³²

Au niveau européen (logique ascendante), la position du gouvernement français fut influencée par son rôle à la Présidence du Conseil dans la seconde moitié de 2008. Les représentants français à Bruxelles veillèrent à éviter toute remise en cause de

²⁹ Depuis 2005, les distributeurs de carburants peuvent en effet être exonérés, partiellement ou totalement, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en fonction de leur taux d'incorporation d'agrocarburants.

³⁰ En particulier les travaux médiatisés de Fargione et al. (2008) et Searchinger et al. (2008)

³¹ Le changement d'affectation des sols indirect (CASI) désigne le fait que des terres cultivables utilisées pour l'alimentation humaine et animale sont incidemment transformées en cultures visant à satisfaire la demande en agrocarburants. D'autres terres (tourbières, forêts, prairies) doivent donc être défrichées, libérant ainsi du carbone dans l'atmosphère.

³² Le rapport final, publié en avril 2010, présentait un bilan positif de l'impact environnemental des agrocarburants. Cependant, il fut sévèrement critiqué, tant sur sa méthodologie que ses conclusions, par les associations environnementales, conduisant à la commande d'un second rapport en collaboration avec l'Institut National de la Recherche Agronomique, publié en 2012, qui présentait des conclusions plus mesurées au vu de l'incertitude entourant les changements d'affectation des sols dus aux agro-carburants.

l'objectif des 10%, ce qui aurait pu mettre en danger l'ensemble du paquet énergie-climat. La définition de critères de soutenabilité pour la production d'agrocarburants fut particulièrement épineuse. Les négociateurs français défendirent avec vigueur les intérêts agricoles nationaux, mettant en avant des critères défavorables aux autres producteurs – notamment en termes de rigueur environnementale et sociale – tout en s'opposant à ceux qui pouvaient freiner la production nationale.³³ Lors des négociations avec le Parlement européen, les représentants français s'opposèrent également à l'inclusion du « changement d'affectation des sols indirect », dans le calcul des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre, arguant de l'absence d'une méthodologie fiable (Müngersdorff, 2009, 41).

Depuis l'entrée en vigueur de la directive, les agrocarburants ont continué leur progression, mais à un rythme plus lent. L'objectif de 7% a été atteint en 2012, soit deux ans après l'échéance prévue et aucun autre objectif n'a été adopté depuis, tandis que celui des 10% à l'horizon 2015 a été abandonné. La mise en œuvre de la directive par la France (européanisation hiérarchique) s'est avérée compliquée. Le schéma de durabilité ne fut adopté que tardivement (fin 2011) sous l'injonction de la Commission et, malgré les engagements du Grenelle à ce sujet, de nouvelles mesures de durabilité n'ont pas été mises en œuvre.³⁴ Depuis 2008, les associations environnementales, en tête *France Nature Environnement* et le *Réseau Action Climat*, ainsi que des associations d'aide au développement ont accentué leur travail d'influence, dénonçant l'impact des carburants de première génération sur les prix alimentaires et

³³ Entretien, Commission européenne, DG Environnement, Bruxelles, 28/11/2012. Voir également : Ricard P. (2008), « Les Etats européens divisés au sujet des agrocarburants », *Le Monde*, 8 mai

³⁴ Ecofys (2012), *op. cit.*, p. 53 et p. 147.

l'environnement, et se sont établies comme véritables contre-pouvoirs.³⁵ Par ailleurs, les traditionnelles négociations entre les ministères des Finances et de l'Agriculture sur le niveau des exonérations fiscales se sont aussi accentuées dans un contexte de crise économique et de restrictions budgétaires.

Le contexte européen influença ces débats nationaux et tempéra l'activisme gouvernemental. Le Conseil de l'UE et le Parlement européen se sont longuement affrontés sur le projet de la Commission visant à limiter la part des agrocarburants de première génération dans l'objectif de 10%, pour favoriser le développement des technologies de seconde génération ne reposant pas sur les cultures vivrières. Alors que la Commission et le Parlement souhaitaient un plafond plus restrictif, le gouvernement français plaida pour une limite de 7%, correspondant à l'objectif et à la production française actuels. Cette position était soutenue activement par la FNSEA et ses relais européens, ainsi que par le groupe Sofiprotéol, premier producteur d'agrocarburants à partir d'oléagineux en Europe.³⁶ C'est finalement la position du Conseil, identique à celle de la France, qui finit par s'imposer, témoignant de l'alignement entre politiques françaises et européennes.

4. Combiner approches verticales et horizontales de l'eupéanisation : les apports d'une approche centrée sur les acteurs

Analyser l'eupéanisation des politiques françaises des ENR à partir d'une comparaison entre deux enjeux sectoriels, l'électricité et les transports, se révèle fécond à plusieurs égards. Deux observations empiriques importantes peuvent être formulées.

³⁵ Entretien, ancien chef d'unité Raffinerie et biocarburants et chef d'unité Industrie pétrolière et nouveaux produits, ministère de l'Ecologie, Paris, 11/04/14.

Un point commun d'abord : le secteur a parfois été davantage influencé par des politiques connexes (la libéralisation des marchés électriques ou les réformes de la politique agricole commune) que par les initiatives européennes directement consacrées aux ENR. Une distinction ensuite : selon les enjeux, les préférences et stratégies françaises sont très contrastées. Il convient donc de souligner le poids des configurations nationales mais aussi sectorielles sur les processus d'eupéanisation verticale.

Notre approche interactive de la notion d'eupéanisation combine les dynamiques ascendantes (*bottom-up*) et hiérarchiques (*top down*). En ce qui concerne les premières, l'influence des groupes d'intérêt économiques et des institutions nationales permet de rendre compte du contenu et de l'évolution des préférences françaises. Dès le départ, le gouvernement a assuré un leadership sur la question des agrocarburants, tentant non seulement de promouvoir ses intérêts agricoles à l'échelle européenne mais se fixant au niveau national des objectifs encore plus ambitieux. Cette dynamique a été freinée récemment, en raison de controverses prenant place simultanément aux deux niveaux. La situation est tout à fait différente dans le cas de l'électricité, pour lequel le gouvernement a adopté une attitude réactive et défensive par rapport aux initiatives européennes. Des objectifs et instruments de soutien à l'électricité renouvelable ont été adoptés avec l'idée de « rattraper » les autres Etats membres et de se mettre en conformité avec les textes européens. Les brèves périodes où le gouvernement a fait preuve de leadership, à l'image des négociations sur le paquet énergie-climat, et plus récemment à l'approche de la COP21, ont davantage à voir avec des logiques de positionnement sur la scène internationale, qu'à un changement

³⁶ Bictin B. et Chanon L. (2015), « L'incroyable rente des agrocarburants », *Reporterre*, 24 février.

d'attitude sur la question des ENR.

Les dynamiques hiérarchiques de l'eupéanisation suggèrent une prédominance des variables structurelles. La politique de l'UE en matière d'électricité renouvelable vient se heurter à une configuration sectorielle solidement établie : le centralisme, l'interventionnisme de l'Etat et la primauté du nucléaire. Ces éléments marquent un décalage (*misfit*) entre politiques européennes des ENR et structures nationales (Héritier et al., 1996 ; Börzel, 2002). Pour autant, le gouvernement français n'a pas été en mesure de refuser complètement les objectifs européens, et le choix des instruments de soutien à la filière (tarifs et primes d'achat) a été influencé par les dynamiques européennes. A l'inverse, la politique européenne en matière d'agrocarburants prolonge la politique nationale, notamment parce qu'elle offre de nouvelles opportunités de soutien à l'agriculture française. Toutefois, les débats européens ont contribué à mettre l'accent sur les questions de durabilité et de certification.

Dans les deux secteurs étudiés, le rôle des acteurs dominants – EDF et les acteurs du nucléaire pour l'électricité renouvelable, la FNSEA et les groupes d'intérêt agricoles pour les agrocarburants – est crucial pour comprendre ces décalages et ajustements. Pour autant, les préférences de ces acteurs ne sont pas figées et sont influencées par les dynamiques européennes, qui modifient le cadre institutionnel dans lequel ces acteurs évoluent. Par exemple, les engagements européens ont incité des acteurs tels qu'EDF ou AREVA à investir dans les filières renouvelables (notamment dans le secteur de l'éolien offshore), pour ne pas rester hors du jeu. Ce changement d'attitude des acteurs économiques a lui-même contribué à infléchir les représentations des technologies renouvelables au sein de l'administration, devenues un enjeu

« sérieux » de politique industrielle à grande échelle.³⁷ De façon analogue, les débats européens sur le « changement d'affectation des sols indirect » ont contribué à consolider le discours tenu par les associations environnementales sur les risques des agrocarburants et ont poussé l'administration à adopter une attitude plus prudente dans son soutien à la filière.

Enfin, ces deux études de cas soulignent l'importance des dynamiques horizontales de l'eupéanisation. Les voisins européens ont souvent joué un rôle de modèle et influencé la formulation de la politique française en matière d'électricité renouvelable. Les exemples de l'Allemagne, du Danemark ou de l'Espagne ont représenté une incitation à consolider une politique nationale dans le secteur. Le mécanisme des tarifs d'achat, introduit en France 2000, était ainsi directement inspiré du système mis en place en Allemagne neuf ans plus tôt. Comme pour les dynamiques verticales, ces processus horizontaux dépendent toutefois du contexte et du cadre institutionnel national. Le système allemand n'est devenu un « modèle » que parce qu'il a été importé par une coalition d'acteurs nationaux (incluant des acteurs économiques et associatifs) et favorisé par la participation du parti écologiste à la coalition gouvernementale. Par ailleurs, ces mécanismes de transferts horizontaux sont nourris par les logiques européennes verticales, puisque « l'importation » de l'instrument politique allemand a été réalisée dans le cadre de la transposition de la directive européenne de libéralisation de l'électricité et au moment de la négociation concernant la première directive. De la même manière, les primes d'achat, inspirées des systèmes britannique et allemand, sont définies en tenant compte des lignes directrices fixées par la Commission. Notre cadre conceptuel de l'eupéanisation centré sur les acteurs

³⁷ Entretien, ancien membre de cabinet, ministère de l'Ecologie, Entretien téléphonique, 24/01/2014.

permet ainsi d'opérer la jonction entre dynamiques verticales et horizontales de l'eupéanisation.

Cela nous conduit à une conclusion théorique concernant les apports de la notion « d'usage de l'Europe » (Woll et Jacquot, 2010 ; Graziano et *al.*, 2013). Les acteurs nationaux ne sont jamais de simples récepteurs des dynamiques européennes. Ils contribuent à les façonner et en font différents usages, selon le contexte, leurs intérêts et leurs représentations. Ainsi, la coalition favorable au développement des ENR a combiné usages cognitifs et de légitimation de l'Europe, mobilisant les références aux engagements européens mais aussi les données scientifiques produites à ce niveau pour promouvoir ses positions dans le contexte national. A l'inverse, les associations anti-éoliennes ont pu faire usage stratégique des ressources européennes en matière de droit de la concurrence, invoquant la réglementation de l'UE sur les aides d'Etat pour contester la légalité du système des tarifs d'achat. Par ailleurs, les autorités publiques françaises ont également fait un usage stratégique et rhétorique de la politique européenne des agrocarburants pour compenser les effets des réformes de la PAC et justifier une politique interventionniste en faveur de l'agriculture. Les associations environnementales ont, quant à elles, exploité les échanges vigoureux sur le « changement d'affectation des sols indirect » pour tenter d'infléchir la politique nationale dans ce domaine.

Cette diversité dans les stratégies d'appropriation est aussi liée à la nature des politiques européennes. Fruits de compromis entre des acteurs multiples, elles sont le résultat d'arbitrages et d'équilibres fragiles entre des injonctions contradictoires. En d'autres termes, l'UE est loin de donner une direction précise aux politiques qu'elle formule, si bien qu'en pratique l'eupéanisation correspond pour une large part à ce

que les acteurs en font. Les approches de l'eupéanisation centrées sur les acteurs s'efforcent d'articuler les conditions structurelles avec les comportements individuels ou collectifs des agents. Elles permettent d'affiner voire de dépasser les catégorisations rigides qu'elles soient empiriques – à l'image de l'opposition « *leader / laggards* » longtemps utilisée à propos des politiques environnementales – ou théoriques (« *fit / misfit* ») qui caractérisent encore bien souvent les travaux sur l'eupéanisation.

Bibliographie

- Agrikoliansky Éric (2010), « Les usages protestataires du droit », in Éric Agrikoliansky *et al.* (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, p. 225-243.
- Börzel Tanja (2002), « Pace-Setting, Foot-Dragging, and Fence-Sitting: Member State Responses to Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, 40 (2), p. 193-214.
- Börzel Tanja (2003), *Environmental Leaders and Laggards in Europe: Why There Is (Not) a Southern Problem*, London, Ashgate.
- Bulmer Simon, Dolowitz David, Humphreys Peter et Padgett Stephen (2007), *Policy Transfer in European Union: Governance. Regulating the Utilities*. London et New York, Routledge.
- Busch Per-Olof et Jörgens Helge (2012) « Europeanization through Diffusion? Renewable Energy Policies and Alternative Sources for European Convergence », in Morata Francesc et Solorio Sandoval Israel (dir.), *European Energy Policy: An Environmental Approach*. Cheltenham, Edward Elgar, p. 66-84.
- Debourdeau Ariane (2011), « De la 'solution' au 'problème': la problématisation de l'obligation d'achat de l'énergie solaire photovoltaïque en France et en Allemagne », *Politix*, 95 (3), p. 103-27.
- Di Lucia Lorenzo et Nilsson Lars (2007), « Transport biofuels in the European Union: the state of play », *Transport Policy*, 14, p. 533-43.
- Eising Rainer et Jabko Nicolas (2001), « Moving targets: national interests and electricity liberalization in the European Union », *Comparative Political Studies*, 34(7), p. 742-67.
- Evrard Aurélien (2012), « Les effets du Grenelle de l'environnement: le secteur des énergies renouvelables », in Boy Daniel, Brugidou Mathieu, Halpern Charlotte et Lascoumes Pierre (dir.), *Le Grenelle de l'Environnement: Acteurs, Discours, Effets*, Paris, Armand Colin, p. 273-92.
- Evrard Aurélien (2013), *Contre vents et marées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Fargione, Joseph, Hill Jason, Tilman David, Polasky Stephen et Hawthorne Peter (2008), « Land clearing and the biofuel carbon debt », *Science*, 319, p. 1235-38.
- Featherstone Kevin et Radaelli Claudio (dir.) (2003), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press.

- Finon Dominique (1996), « French energy policy: the effectiveness and limitations of Colbertism », in McGowan Francis (dir.), *European Energy Policies in a Changing Environment*, Heidelberg, Springer, p. 21-56.
- Graziano Paolo R. et Vink Maarten P. (dir.) (2007), *Europeanization: New Research Agendas*, Basingstoke-New York, Palgrave.
- Graziano Paolo, Palier Bruno et Jacquot Sophie (2013), « Usages et européanisation : de l'influence multiforme de l'Union européenne sur les réformes des systèmes nationaux de protection sociale », *Politique européenne*, 40 (2), p. 94-118.
- Guiraudon Virginie (2010), « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne*, 31 (2), p. 7-32.
- Hecht Gabrielle (2009), *The Radiance of France. Nuclear Power and National Identity After World War Two*, Cambridge, MA, MIT Press, 2e édition.
- Héritier Adrienne, Knill Christopher et Mingers Susanne (1996), *Ringing the Changes in Europe*, Berlin, De Gruyter.
- Irondele Bastien (2003), « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-96 », *Journal of European Public Policy*, 10 (2), p. 208-226.
- Israel Liora (2009), *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Jacquot Sophie et Woll Cornelia (dir.) (2004), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan.
- Jordan Andrew et Liefferink Duncan (dir.) (2004), *Environmental Policy in Europe. The Europeanization of National Environmental Policy*, Londres, Routledge
- Knill Christoph et Lehmkuhl Dirk (2002), « The national impact of European Union regulatory policy: three Europeanization mechanisms », *European Journal of Political Research*, 41 (2), p. 255-80.
- Knill Christoph, Heichel Stephan et Arndt Daniel (2012), « Really a front-runner, really a Straggler? Of environmental leaders and laggards in the European Union and beyond – A quantitative policy perspective », *Energy Policy*, n° 48, p. 36-45.
- Müngersdorff Maximilian (2009), « Evaluating EU decision-making processes: a case study on the 'renewable energy in transport target' and the 'sustainability criteria for biofuel production' in the context of the EU's climate and energy package », *Working Paper*, Stockholm Environment Institute.
- Palier Bruno et Surel Yves (dir.) (2007), *L'Europe en action : l'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan.
- Pilgrim Sarah et Harvey Mark (2010), « Battles over biofuels in Europe: NGOs and the politics of markets », *Sociological Research Online* 15 (3).
- Rowlands Ian (2005), « The European directive on renewable electricity: conflicts and compromises », *Energy Policy*, 33 (8), p. 965-74.
- Saurugger Sabine et Surel Yves (2006), « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, 13 (2), p. 179-211.
- Searchinger, Timothy, Heimlich Ralph, Houghton Richard A., Dong Fengxia, Elobeid Amani, Fabiosa Jacinto, Tokgoz Simla, Hayes Dermot et Yu Tun-Hsiang (2008), « Use of US croplands for biofuels increases greenhouse gases through emissions from land-use change », *Science* 319, p. 1238-40.
- Simmonot Philippe (1978), *Les nucléocrates*, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble.
- Sharman Amelia et Holmes John (2010), « Evidence based policy or policy based

- evidence gathering? Biofuels, the EU and the 10% target », *Environmental Policy and Governance*, 20 (5), p. 309-21.
- Szarka Joseph (2006), « From inadvertent to reluctant pioneer? Climate strategies and policy style in France », *Climate Policies*, 5 (6), p. 627-38.
- Szarka Joseph (2007a), *Wind Power in Europe: Politics, Business and Society*, Basingstoke, Palgrave.
- Szarka Joseph (2007b), « Why there is no wind rush in France? », *European Environment*, 17 (5), p. 321-33.
- Szarka Joseph (2009), « Environmental foreign policy in France: national interests, nuclear power and climate protection », in Paul Harris (dir.), *Climate Change and Foreign Policy: Cases Studies from East and West*, London, Routledge, p. 117-33.
- Tews Kerstin, Busch Per-Olof et Jörgens Helge (2003), « The diffusion of new environmental policy instruments », *European Journal of Political Research*, 42(4), p. 569-600.
- Woll Cornelia et Jacquot Sophie (2010), « Using Europe: strategic action in multi-level politics », *Comparative European Politics*, 8 (1), p. 110-42.
- Wurzel Rüdiger (1996), « The Role of the EU Presidency in the environmental field: does it make a difference which state runs the presidency? », *Journal of European Public Policy*, 3 (2), p. 272-291.